



Éducation, Développement  
préscolaire et Culture

## **Demande d'évaluation de l'expérience en enseignement acquise en dehors d'une commission scolaire de l'Î.-P.-É. aux fins de détermination du salaire**



Veillez à ce que votre formulaire de demande rempli et  
les documents pertinents soient envoyés au :

**Bureau du registraire  
Section de la certification et des normes  
Ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et  
de la culture**

Centre Holman, bureau 101  
250, rue Water,  
Summerside (Île-du-Prince-Édouard) C1N 1B6  
Tél. : 902-438-4130  
Télec. : 902-438-4062  
***registrar@edu.pe.ca***

*Dernière mise à jour: le 2 août 2016*

**Formulaire WE- Fre**

## DEMANDE D'ÉVALUATION DE L'EXPÉRIENCE EN ENSEIGNEMENT AUX FINS D'AUGMENTATION DE L'ÉCHELON SALARIAL

Veuillez lire attentivement ce qui suit avant de remplir et de présenter votre formulaire de demande.

**Utilisez le présent formulaire pour demander une reconnaissance d'expérience de travail (de nature suppléante ou contractuelle) acquise EN DEHORS d'une commission scolaire de l'Î.-P.-É. L'expérience de travail de nature suppléante ou contractuelle est enregistrée et créditée automatiquement par les commissions scolaires effectuant l'embauche. Les enseignants détachés par une commission scolaire obtiennent les crédits automatiquement.**

Un crédit pour une année d'expérience peut être accordé aux fins de placement sur la grille salariale pour une année de service contractuel à plein temps **vérifié** d'une pleine année scolaire dans un endroit reconnu par le registraire. **Une année correspond à cent quatre-vingt-cinq (185) jours scolaires.** Un maximum de 185 jours d'expérience peut être reconnu par année scolaire. Un maximum de dix (10) pleines années scolaires sera reconnu.

### **Quels genres d'expérience d'enseignement sont reconnus pour un plein crédit (1:1)?**

Un plein crédit d'une année pour une année (1:1) aux fins salariales peut être approuvé par le registraire pour le service d'enseignement effectué :

- dans une école publique en dehors de l'Île-du-Prince-Édouard;
- dans une école privée autorisée, une école gérée par une bande, une école militaire;
- dans un collège communautaire ou une université, en tant que chargé de cours à temps partiel, chargé de cours, professeur adjoint, professeur agrégé ou professeur titulaire;
- dans un programme communautaire d'éducation des adultes;
- dans un programme formel d'éducation en langue seconde autorisé;
- dans le cadre d'un poste professionnel au sein d'une commission scolaire de l'Î.-P.-É. ou du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de l'Î.-P.-É. ne faisant pas l'objet d'un détachement de la part d'une commission scolaire pour des tâches de consultation, d'administration, de mentorat ou d'encadrement, et lorsque le travail était directement lié au système scolaire de l'Î.-P.-É.;
- dans une maternelle de l'Île-du-Prince-Édouard financée avec des fonds publics à compter de septembre 2000\* ou à titre d'enseignant dans une maternelle publique en dehors de l'Île-du-Prince-Édouard lorsque le demandeur possède un certificat d'enseignement. [Les enseignants qui enseignaient les classes de maternelle du matin et de l'après-midi obtiendraient un plein crédit (100 %). Les enseignants qui enseignaient en maternelle pendant des demi-journées obtiendraient la moitié d'un crédit (50 %).]

### **Quels genres d'expérience d'enseignement ne sont PAS reconnus pour un plein crédit?**

- Travailler comme éducateur de la petite enfance.
- Travailler comme enseignant de prématernelle.
- Travailler comme assistant en éducation ou assistant pour enfants à besoins spéciaux.
- Travailler comme aide-professeur dans une université.
- Travailler comme entraîneur.
- Travailler comme instructeur dans le contexte de leçons particulières.
- Enseigner dans une maternelle de l'Î.-P.-É. avant septembre 2000.

## **Qu'en est-il des congés autorisés?**

Il n'est pas nécessaire de demander une reconnaissance aux fins de l'augmentation de l'échelon salarial pour les congés autorisés. Un congé qui a été approuvé par une commission scolaire de l'Î.-P.-É. (ex. : congé d'études, échange d'enseignants, congé sabbatique, congé de maternité, détachement) est reconnu en vertu du *Protocole d'entente entre la Commission de négociation en éducation et la Prince Edward Island Teachers' Federation* comme l'équivalent d'une période d'enseignement aux fins de l'augmentation de l'échelon salarial.

## **Qu'en est-il du temps de suppléance dans le système scolaire de l'Î.-P.-É.?**

Si vous avez fait de la suppléance dans le système scolaire de l'Île-du-Prince-Édouard, cette expérience est déjà prise en compte par le service de la paie. Il n'est pas nécessaire de faire une demande de reconnaissance pour cette expérience.

## **Qu'en est-il de l'expérience de travail au ministère de l'Éducation ou dans une commission scolaire?**

Si vous avez travaillé au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou dans une commission scolaire de l'Î.-P.-É. alors que vous n'étiez pas embauché en vertu d'un contrat d'enseignement, il pourrait être nécessaire de demander la reconnaissance de cette expérience de travail. Dans certaines situations qui ne sont pas des détachements, l'expérience n'est pas prise en compte immédiatement. Vous devriez vérifier auprès du registraire si vous n'êtes pas certain de votre statut.

## **Comment dois-je m'y prendre pour demander la reconnaissance de mon expérience d'enseignement?**

1. Les demandeurs doivent remplir et faire parvenir le formulaire de demande qui suit au :

**Bureau du registraire**  
**Ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la culture**  
**Bureau 101, Centre Holman, 250, rue Water**  
**Summerside (Î.-P.-É.) C1N 1B6**

2. Toutes les personnes qui demandent la reconnaissance d'une expérience d'enseignement doivent demander à leur ancien employeur une lettre attestant ladite expérience. Veuillez vous assurer de demander une lettre à tous les employeurs énumérés dans votre demande.

3. La lettre de l'employeur doit être envoyée directement au Bureau du registraire et ne doit pas dater de plus d'un mois au moment de la réception.

4. La lettre de l'employeur doit attester : *les dates de début et de fin d'emploi, l'expérience totale en nombre de jours par année et le nombre total d'années, le statut d'emploi (soit un contrat à temps plein ou à temps partiel) ainsi que la nature de l'instruction (niveau, matière enseignée).*

### Quand l'augmentation de salaire entre-t-elle en vigueur?

- Lorsqu'une demande de reconnaissance d'expérience d'enseignement est approuvée, un rapport à jour à l'intention de la commission scolaire indiquant les années d'expérience approuvées est envoyé au demandeur. Une copie est transmise à la commission scolaire effectuant l'embauche mentionnée par le demandeur sur son formulaire. La date d'émission de l'augmentation d'échelon est fondée sur la date à laquelle **tous les documents nécessaires ont été reçus par le Bureau du registraire**, notamment le formulaire de demande rempli et les lettres des employeurs.
- **Nota** : Une fois approuvée, l'expérience de travail sera créditée et l'augmentation de salaire entrera en vigueur **selon l'échéancier** défini dans le *protocole d'entente entre la Commission de négociation en éducation et la Prince Edward Island Teachers' Federation* (voir l'article 12 sur la reconnaissance de l'expérience aux fins d'augmentation de l'échelon salarial). Les demandeurs doivent vérifier cet échéancier afin de s'assurer de ne pas manquer les dates limites importantes.
- Les détenteurs d'un permis d'enseignement (général, carrières et enseignement technique ou maternelle) ne sont admissibles à une augmentation d'échelon salarial pour leur expérience d'enseignement qu'à partir du moment où ils ont obtenu leur brevet complet d'enseignement de l'Î.-P.-É.

### POUR OBTENIR DE L'AIDE :

☎ Si vous avez des questions à propos de votre expérience d'enseignement et de votre admissibilité à une reconnaissance aux fins d'augmentation de l'échelon salarial ou si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire de demande, vous pouvez communiquer avec le registraire au 438-4130.

✉ Si vous souhaitez vous renseigner sur le statut de votre demande (voir si votre formulaire a été reçu ou déterminer si les lettres des employeurs sont arrivées), veuillez le faire par courriel. Envoyez un courriel à l'adresse : [registrar@edu.pe.ca](mailto:registrar@edu.pe.ca). Pour l'objet de votre courriel, indiquez : **Vérification du statut (Status Update Requested)**. Dans le corps du courriel, indiquez votre nom et le genre de demande pour lequel vous souhaitez obtenir de l'information.

## DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'EXPÉRIENCE D'ENSEIGNEMENT

Après avoir lu attentivement les critères relatifs à la reconnaissance d'expérience d'enseignement, veuillez remplir le formulaire de demande et l'envoyer au : *Bureau du registraire, Section de la certification et des normes, Ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture de l'Î.-P.-É., Centre Holman, Bureau 101, 250, rue Water, Summerside (Î.-P.-É.) C1N 1B6*. Les documents à l'appui fournis par les employeurs doivent également être envoyés à cette adresse.

### 1. LISTE DES DOCUMENTS REQUIS

Liste de vérification des documents requis à présenter dans le cadre du processus de demande de reconnaissance d'expérience d'enseignement

	Inclus	Demandé
1. Formulaire de demande rempli		
2. Lettres de tous les employeurs énumérés dans votre formulaire		

### 2. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES

Afin d'établir la correspondance entre les documents à l'appui provenant des employeurs et la demande, il est important que le demandeur fournisse des renseignements signalétiques exacts. Veuillez remplir la section ci-dessous.

Prénom :	Second prénom :	Nom de famille :
Ancien nom :	Date de naissance :	Numéro d'assurance sociale :
Adresse postale :		
Numéro de téléphone (domicile) :	Numéro de téléphone (travail) :	Cellulaire :
Adresse au travail :		
Courriel :		
Niveau du brevet d'enseignement de l'Î.-P.-É. :	Numéro du brevet d'enseignement de l'Î.-P.-É. :	

### 3. EXPÉRIENCES D'ENSEIGNEMENT

Fournissez des renseignements sur tous les employeurs qui enverront des lettres à l'appui de votre demande, en commençant par le plus récent.

#### Employeur le plus récent où vous avez acquis une expérience d'enseignement :

Nom et adresse de l'école :

Nom de la commission scolaire :

Décrivez votre affectation (niveau) :

Matière(s) enseignée(s) :

Période d'affectation : (dates de début et de fin de l'emploi)

Indiquez si vous étiez à temps plein ou partiel. Temps total :

Nom du superviseur ou de la personne qui enverra une lettre pour vous :

Titre du superviseur ou de la personne qui enverra une lettre pour vous :

#### Employeur suivant où vous avez acquis une expérience d'enseignement :

Nom et adresse de l'école :

Nom de la commission scolaire :

Décrivez votre affectation (niveau) :

Matière(s) enseignée(s) :

Période d'affectation : (dates de début et de fin de l'emploi)

Indiquez si vous étiez à temps plein ou partiel. Temps total :

Nom du superviseur ou de la personne qui enverra une lettre pour vous :

Titre du superviseur ou de la personne qui enverra une lettre pour vous :

#### Employeur suivant où vous avez acquis une expérience d'enseignement :

Nom et adresse de l'école :

Nom de la commission scolaire :

Décrivez votre affectation (niveau) :

Matière(s) enseignée(s) :

Période d'affectation : (dates de début et de fin de l'emploi)

Indiquez si vous étiez à temps plein ou partiel. Temps total :

Nom du superviseur ou de la personne qui enverra une lettre pour vous :

Titre du superviseur ou de la personne qui enverra une lettre pour vous :

**4. ENDROIT OÙ VOUS AIMERIEZ QUE LA MISE À JOUR DE VOS ANNÉES D'EXPÉRIENCE SOIT ENVOYÉE**

Public Schools Branch	Commission scolaire de langue française
Ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la culture	Autres

**DÉCLARATION**

Je déclare que, à ma connaissance, ces renseignements sont complets et exacts. J'autorise le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à vérifier les renseignements susmentionnés.

Signature :

Date :

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Évaluateur :

Années approuvées :

Signature:

Date d'émission : (fondée sur la date de réception de tous les documents)

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu des articles 98 et 100 de la *Education Act* R.S.P.E.I. 1988, chap. E- .02 et seront utilisés à des fins de vérification de l'identité et de détermination de l'expérience en enseignement. Si vous avez des questions à propos de la collecte de ces renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec le Bureau du registraire, bureau 101, Centre Holman, 250, rue Water, Summerside (Î.-P.-É.) C1N 1B6.



Éducation, Développement  
préscolaire et Culture